

**Demande de subvention – modernisation du système de vidéosurveillance**

Vu la délibération N°2020-3-14 en date du 3 juillet 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal et notamment l'alinéa 26° autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Vu la nécessité d'améliorer la couverture de la vidéosurveillance des voies publiques communales, en lien avec la cellule « prévention technique de la malveillance » de la gendarmerie ;

Vu la proposition de l'entreprise « alarme océan » d'implanter des caméras dans 4 secteurs clés (Portes et port) ;

Il y a lieu de solliciter le FIPD pour une demande de subvention, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT / FIPD 2024			
Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant
modernisation du système de vidéosurveillance	16 730,00 €	FIPD	8 365,00 €
		Commune	8 365,00 €
Total HT	16 730,00 €		16 730,00 €

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite le FIPD pour une demande de subvention en vue de la modernisation de la vidéosurveillance suivant ces modalités.

Le 26 février 2024

Le Maire
Michel PARENT

